

**Décision n° 04-824**  
**de l'Autorité de régulation des télécommunications**  
**en date du 5 octobre 2004**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société Mediaserv**  
**(numéros fixes non géographiques)**

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le décret n° 96-1224 du 27 décembre 1996 relatif aux redevances dues pour les frais de gestion du plan national de numérotation et de contrôle de son utilisation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Mediaserv (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 03-43 en date du 25 août 2003) ;

Vu la décision n° 97-365 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 23 octobre 1997 dédiant le bloc de numéros non géographiques 0860PQMCDU à certains services d'accès à Internet ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la décision n° 98-310 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 mai 1998 dédiant le bloc 0805PQMCDU au service de libre appel téléphonique et abrogeant la décision n° 98-168 ;

Vu la décision n° 98-1046 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 23 décembre 1998 relative à l'évolution du plan de numérotation pour les numéros non géographiques de la forme 08 AB PQ MC DU modifiée ;

Vu la décision n° 99-821 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 septembre 1999 dédiant la série de numéros non géographiques de la forme 08 68 PQ MC DU pour l'accès commuté à Internet ;

Vu le courrier de la société Mediaserv reçu le 27 juillet 2004 ;

Après en avoir délibéré le 5 octobre 2004 ;

**Décide :**

**Article 1er** - Les numéros de la forme indiquée en annexe sont attribués à la société Mediaserv (Siren n° : 351 555 792), pour les services correspondants dans les conditions décrites dans les décisions n° 97-365 en date du 23 octobre 1997, n° 98-310 en date du 6 mai 1998 et n° 99-821 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 septembre 1999 susvisées.

**Article 2** - La société Mediaserv acquitte, pour les numéros attribués à l'article 1<sup>er</sup>, une redevance dont le montant et les modalités de versement sont fixés par le décret du 27 décembre 1996 et l'arrêté du 30 décembre 1997 susvisés.

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article L.44 du code des postes et des communications électroniques, les numéros attribués à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégés par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Ils sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des télécommunications.

**Article 4** - Au 31 janvier de chaque année, la société Mediaserv adresse à l'Autorité de régulation des télécommunications un rapport sur l'utilisation effective des numéros attribués.

**Article 5** - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 5 octobre 2004

Le Président

Paul Champsaur

**Annexe à la décision n° 04-824**  
**de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 5 octobre 2004**  
**attribuant des ressources en numérotation à la société Mediaserv**  
**(numéros fixes non géographiques)**

Numéros de la forme	Services
08 05 57 MC DU	Service libre appel
08 11 57 MC DU	Services à coûts partagés T1
08 21 57 MC DU	Services à coûts partagés T2
08 26 57 MC DU	Services à coûts partagés T3
08 60 57 MC DU	Services d'accès à Internet
08 68 57 MC DU	Services d'accès à Internet
08 90 57 MC DU	Services à revenus partagés T3
08 91 57 MC DU	Services à revenus partagés T4
08 92 57 MC DU	Services à revenus partagés T5
08 93 57 MC DU	Services à revenus partagés T6
08 97 57 MC DU	Services à revenus partagés TF1
08 98 57 MC DU	Services à revenus partagés TF2
08 99 57 MC DU	Services à revenus partagés, autres tarifs